Bienvenue au lycée Jean Rostand,

Votre enfant est admis en section professionnelle (2NDEPRO MCC ou 1ERPRO MCC Passerelle).

Nous vous invitons dès à présent à suivre la procédure ci-dessous :

Les parents sont priés de <u>venir directement au Lycée Jean Rostand</u> pour faire l'inscription de leur enfant le LUNDI 30 JUIN (de 10 h à 12 h et de 13 h à 17 h), MARDI 1<sup>ER</sup> JUILLET et MERCREDI 2 JUILLET (de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h)

Veuillez télécharger les documents déposés à votre attention par l'établissement :

- le dossier d'inscription à compléter en LETTRES MAJUSCULES et à signer
- une photocopie recto-verso de la pièce d'identité de l'enfant
- si nationalité française et plus de 16 ans, une copie de l'attestation de la JDC (ou recensement si la JDC n'a pas été effectuée)
- Quel que soit le régime de votre enfant (même EXTERNE) : la fiche intendance complétée + RIB, si inscription à la 1/2 pension, chèques suivant le choix "à la carte" ou au "forfait" et une photo d'identité.
- photocopies des bulletins de l'année scolaire 2024/2025
- le courrier concernant les transports
- si demande d'admission à l'internat télécharger et compléter le dossier internat (fiche d'inscription, fiche week-end et la fiche MDL) et joindre une photo supplémentaire. Prendre connaissance du règlement intérieur.
- si votre enfant a bénéficié d'un accompagnement PAI-PAP-GEVASCO-AMENAGEMENTS D'EXAMEN, sur l'année 2023-2024, veuillez fournir le DOCUMENT.

En l'absence d'inscription, la place sera attribuée à un élève sur liste supplémentaire.

Cordialement,

La direction du lycée Jean Rostand

# PROFESSIONS ET CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES (PCS)

### AGRICULTEURS

### 10 Agriculteur exploitant

Forestier, Entrepreneur de travaux agricole de moins de 10 Cultivateur, Eleveur, Viticulteur, Horticulteur, Fermler,

## ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE

Boulanger, Boucher, Coiffeur, Maçon, Memisier, Plombier, Electricien, Jardinler, Transporteur, Artisan d'Art, Couturier, Joaillier (sauf commerçant), Imprimeur

### 22 Commerçant et assimilé

Tous commerces ou prestataires de services de 0 à 9 salariés: Epicier, Restaurateur, Hôtelier, Forain, Libraire, Gérant d'agent immobilière...

## 23 Chef d'entreprise de 10 salariés et plus

## CADRES & PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUP.

### 31 Professions libérales

Médecin ou Pharmacien non salarlé, Dentiste, Avocat, Architecte, Notaire, Expert comptable,

## 33 Cadre de la fonction publique

Mogistrat, Inspecteur, Attaché, Administrateur, Officier, Député, Ingénieur de la fonction publique...

## 34 Professeur, Professions scientifiques

Proviseur, Principal, Professeur (sauf PEGC, professeur de LEP), Conseiller d'orientation, Doctorant, Médecin ou Pharmacien salarié, Médecin hospitalier...

## 35 Profession de l'information, des arts et des

### spectacles

Bibliothécaire (fonction publique), Journaliste, Ecrivain, Artistes, Professeur d'art (nors établissement scolaire)...

### Directeur d'agence, Chargé d'études, d'affaires, 37 Cadres administratif et commercial d'entreprise

Commercial, Juriste, Comptable...

38 Ingénieur, Cadre technique d'entreprise

Ingênieur, Directeur de production, Ingénieur de Idboratoire, Chef de projet, Technico-commercial, Pilote (sauf militaire)

## PROFESSION INTERMEDIARES

Instituteur, Directeur d'école, PEGC, Professeur de LEP, Maître auxillaire, CPE, Moniteur d'école de conduite... 42 Professeur des écoles, Instituteur et assimilé

## 43 Professions intermédiaires santé et du travail

pharmacie, Educateur rnericutivice, Infirmier, Préparateur en Opticien, Orthophoniste, Assistante sociale, Puéricultrice, Infirmier, Préparateur spécialisé, Animateur social, cultuel ...

### 44 Clergé, Religieux

### 45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique

Agent de la Poste, Contróleur des impôts, Secrétaire administrative, Inspecteur de police, Adjudant.

## 46 Professions intermédiaires administratives

### Comptable, Secrétaire de direction, Représentant, Maître et commerciales des entreprises

d'hôtel, Vendeur d'automobiles, vendeur en immobilier, Photographe...

### 47 Technicien

Dessinateur industriel, Paysagiste, Géomètre, Chimiste, Analyste programmeur

## 48 Contremaître, Agent de maîtrise

Conducteur de travaux, Chef de dépôt, d'atelier, de cuisine...

### EMPLOYES

## 52 Employé civil et agent de services de la fonction

Facteur, Aide-soignant, Assistant dentaire, Ambulancter, Standardiste, Agent administratif, de service ... publique

### 53 Policier, Militaire

Gendarme, Pompier, Agent de police, Agent de sécurité.

## 54 Employé administratif d'entreprise

Secrétaire, Gulchetier, Standardiste, Hôtesse d'accueil ou d'accompagnement, Contrôleur, Aide comptable...

### 55 Employé de commerce

Vendeur, Caissier, Pompiste...

## 56 Personnels, services directs aux particuliers

Serveur, Employé palyvalem en restauration, Nourrice, Concierge, Coffeur salarié, Auxillaire de vie, Esthéticien...

### OUVRIERS

- 62 Ouvrier qualifié dans l'industrie
  - 63 Ouvrier qualifié dans l'artisanat
    - 64 Chauffeur
- 65 Ouvrier qualifié manut. magasin. transp.
  - 67 Ouvrier non qualifié dans l'industrie 68 Ouvrier non qualifié dans l'artisanat
    - 69 Ouvrier agricole

Vigneron, Bücheron, Berger...

71 Retraité : Agriculteur exploitant

72 Retraité : Artisan, Commerçant, Chef d'entreprise

74 Retraité: Cadre

75 Retraité : Professions intermédiaires 77 Retraité : Employé 78 Retraité : Ouvrier

### AUTRES INACTIFS

- 81 Chômeur n'ayant jamais travaillé
- 83 Militaire du contingent 84 Etudiants, élèves 85 Sans profession -60 ans (hors retraité) 86 Sans profession +60 ans (hors retraité)
- 99 Non renseignée (Inconnue ou sans objet

☐ Externe ☐ Demi-pensionnaire

Interne

Régime :

( Ne cocher qu'une langue )

☐ Allemand ☐ Anglais

## LYCEE JEAN ROSTAND – FICHE D'ENGAGEMENT D'INSCRIPTION 2025/2026

A remplir impérativement en lettres capitales d'imprimerie

|--|

## RESPONSABLE LEGAL DE L'ELEVE

Lien de parenté : Père – Mère – Autre (précisez :)	
NOM du responsable :	
Prénom du responsable :	
Profession :	
Adresse:	
Code Postal:	-
Département :	
Téléphone privé: Professionnel Portable:	
Adresse mail:	

## AUTRE RESPONSABLE LEGAL DE L'ELEVE

(à compléter obligatoirement, même si l'adresse est identique au 1<sup>er</sup> respon

cisez :)			Code Profession (page 4):		nune :	Pays:	Professionnel Portable :	
Lien de parenté : Père – Mère – Autre (précisez :.	NOM du responsable :	Prénom du responsable :	Profession :	Adresse:	Code Postal:Commune	Département :	Téléphone privé : Profess	Adresse mail:

# **AUTRES PERSONNES À PREVENIR EN CAS D'URGENCE**

Poste	
Tél professionnel	
Tél. privé	
Lien avec l'élève	
NOM et Prénom	

### REMARQUES

Le choix de la (ou des) langue(s) vivante(s), des enseignements optionnels, des activités d'éveil spirituel et religieux est un <u>engagement ferme et définitif</u> pour l'année scolaire. Il en est de même pour l'inscription à l'internat ou à la demi-pension.

### BULLETINS

Merci de joindre OBLIGATOIREMENT TOUS LES BULLETINS de l'année 2024-2025 (Même pour les élèves scolarisés au lycée Jean Rostand) Le dossier d'inscription sera refusé si les bulletins 2024-2025 ne sont pas joints.

# ASSURANCE de type SCOLAIRE ou RESPONSABILITE CIVILE

Rappel: dans le cadre des activités à caractère pédagogique ou culturel, il est fortement conseillé d'avoir souscrit pour son enfant une telle assurance.

## COORDONNEES DU RESPONSABLE

Autorisez-vous la communication de vos coordonnées aux associations de parents d'élèves ?

NON 🗆 INO 🗅

Je certifie l'exactitude de l'ensemble des informations figurant sur cette fiche d'inscription.

Fait à le

Signature des parents :

Signature de l'élève :



### PRÉSENTATION DE L'OFFRE D'HÉBERGEMENT ET DE RESTAURATION

A la date de composition de la présente fiche les tarifs 2025-2026 ne nous sont pas connus

### CONDITIONS PRÉALABLES À L'ACCÈS AU SERVICE

Pour pouvoir accéder au service, l'élève ou l'étudiant, quelque soit le régime choisi, doit, au moment de l'inscription, fournir une photo d'identité et faire l'acquisition d'une carte vendue 6,00 Euros. Cette carte permet de débloquer un plateau et de décompter un repas. L'accès du restaurant à l'élève ou l'étudiant qui aurait oublié sa carte est possible au moyen d'un code permanent qui lui est propre et grâce auquel il peut éditer un ticket d'accès au moyen de la borne située dans le hall du bâtiment S. Les modalités d'utilisation de ce code seront expliquées en début d'année scolaire.

### RESTAURATION: DEUX FORMULES (Tarifs 2024-2025)

### 1. REPAS « À LA CARTE » à 4,85 €

L'élève ou l'étudiant a accès au restaurant scolaire du lundi au vendredi, seuls les déjeuners consommés sont décomptés de son crédit.

L'unique condition à respecter pour accéder au service est de disposer d'un crédit suffisant sur son compte repas : <u>Une carte qui n'est pas créditée d'au moins un repas (4,85 €) ne permet pas le passage</u>. Il est demandé en début d'année au nouveaux inscrits qui choisissent cette option de déposer un chèque de 48,50 € correspondant à 10 repas (tarif 2024-2025) qui sont portés au crédit de leur compte. Le solde du compte est conservé au lycée et se reporte d'année en année jusqu'au départ de l'élève ou de l'étudiant qui demande le remboursement du solde de son compte.

Sur le site du lycée les familles ont accès à un espace numérique « Turbo self » qui permet aux parents de visualiser les passages au restaurant scolaire de leurs enfants, de suivre leurs opérations financières, de réapprovisionner le crédit en ligne par carte bancaire, et de mettre à jour leurs données personnelles.

Le réapprovisionnement du crédit peut également s'effectuer par carte bancaire à une borne située dans le hall du bâtiment S, par chèque ou en espèces remis au services d'intendance ou par virement bancaire au compte du LYCEE POLYVALENT JEAN ROSTAND—IBAN : FR76 1007 1670 0000 0010 0711 004— BIC TRPUFRP1 en prenant soin de préciser en référence du virement le nom de l'élève ou de l'étudiant bénéficiaire et son numéro de carte. (Exemple « Carte 09999 DUPONT Antoine »)

### 2. DEMI-PENSION AU FORFAIT

Le lycée Jean Rostand propose deux forfaits demi-pension dont les tarifs sont fixés par la Région Grand Est.

<u>Le forfait « quatre jours »</u> donne accès au restaurant scolaire pendant quatre jours dans la semaine tout au long de l'année. Le choix des jours est déterminé par l'élève ou l'étudiant en début d'année en fonction de son emploi du temps. Une fois ce choix établi tout changement dans la distribution des jours est impossible.

Le forfait « cinq jours » autorise l'accès au restaurant scolaire tous les midis pendant toute l'année scolaire

-/	Mont	ant facturé à la fa	amille (tarif 2024-	2025)
Désignation	Annuel	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3
Forfait 4 jours :	593,28 €	230,72 €	164,80€	197,76 €
Forfait 5 jours :	698,40 €	271,60€	194,00€	232,80 €

Des remises sont appliquées lorsque l'élève est absent lors des stages en entreprise, en cas de maladies supérieures à 7 jours sur présentation d'un certificat médical, lors de voyages scolaires ou en cas d'interruption du service du fait de l'administration (journées banalisées, épidémies, grèves). Les demandes de remise d'ordre pour raisons personnelles ou familiales (déménagement, démission...) doivent être adressées pour une prise en compte 3 semaines au préalable.

Le service de restauration reste ouverts jusqu'à la fin de l'année scolaire et les inscrits ont toujours la possibilité d'en bénéficier. Aussi, l'intégralité du paiement du 3ème trimestre est due et aucune remise n'est accordée en juin en cas d'absence volontaire de l'élève.

### 3. PENSIONS LYCÉENS (Tarifs 2024-2025)

### **FORMULES LYCÉENS - INTERNAT A 1 EURO:**

La région Grand Est prend en charge la part « nuitées » du forfait internat pour tous les lycéens (pré-bac) en pension complète contre le versement d'un ticket modérateur de 10,00 Euros annuels non remboursable et à verser en une fois. Cette aide est attribuée sans conditions de ressources.

Le lycée propose aux lycéens deux forfaits internat en chambres collectives. Un forfait « quatre nuitées » et un forfait « cinq nuitées ».

<u>Le forfait « quatre nuitées »</u> offre un couchage du lundi au jeudi, un petit déjeuner du mardi au vendredi, un déjeuner du lundi au jeudi.

Dísion diam	Tarif annuel	Montant facturé à la famille (tarif 2024-2025)				
Désignation	brut	Annuel	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	
Ticket modérateur	10,00€	10,00€	10,00€	0,00€	0,00€	
			*			
Pension 4 nuits - part nuitée	259,20€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
Pension 4 nuits - part restauration	1 437,12 €	1 437,12 €	558,88€	399,20€	479,04€	
Montant total de la pension 4 nuits	1 696,32 €	1 437,12 €	558,88 €	399,20 €	479,04 €	
Total pension + ticket modérateur	1 706,32 €	1 447,12 €	568,88€	399,20€	479,04€	

<u>Le forfait « cinq nuitées »</u> offre un couchage du dimanche au jeudi, un petit déjeuner du lundi au vendredi, un déjeuner du lundi au vendredi et un diner du lundi au jeudi.

	Tarif annuel	Montant facturé à la famille (Tarif 2025-2025)				
Désignation	brut	Annuel	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	
Ticket modérateur	10,00 €	10,00€	10,00€	0,00€	0,00€	
Pension 5 nuits- part nuitée	324,00 €	0,00€	0,00€	0,00 €	0,00€	
Pension 5 nuits- part restauration	1 482,12 €	1 482,12 €	576,38 €	411,70 €	494,04 €	
Montant total de la pension 5 nuits	1 806,12 €	1 482,12 €	576,38 €	411,70 €	494,04 €	
Total pension + ticket modérateur	1 816,12 €	1 492,12 €	586,38 €	411,70 €	494,04 €	

### AIDE REGIONALE A LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR LES FORFAITS LYCÉENS :

La région Grand Est met en place une aide de 80 centimes par repas pour les élèves pré bac non boursiers inscrits dans un régime forfaitaire.

Pour bénéficier de cette aide il faut

- 1. Être un élève scolarisé dans un lycée en formation pré baccalauréat (lycéens, 3ème Prépa Métiers des lycées professionnels, 4ème et 3ème des lycées agricoles, apprenants des EREA et de l'ERPD).
- 2. L'élève doit être inscrit au forfait à la demi-pension ou à l'internat.
- 3. L'élève ne doit pas bénéficier de la bourse de lycée et les revenus de la famille ne doivent pas dépasser les plafonds définis par l'Etat pour la perception de l'allocation rentrée scolaire. (voir sur le site du lycée rubrique restauration le détail des modalités d'attribution)

### 4. PENSIONS CPGE (Post bac)

### **FORMULES CPGE:**

Le lycée propose aux étudiants deux forfaits internat en chambres individuelles. Un forfait « cinq nuitées CPGE» et un forfait « six nuitées CPGE». Une formule « interne-externé » est possible pour 1396,80 € par an

<u>Le forfait « cinq nuitées CPGE»</u> offre un couchage du lundi au vendredi, un petit déjeuner du mardi au vendredi, un déjeuner du lundi au vendredi et un diner du lundi au vendredi.

Désignation	Monta	ınt facturé à la fa	mille (Tarif 2024-	2025)		
Designation	Annuel Trimestre 1 Trimestre 2 Trimestre 3					
Pension 5 nuits	2 476,80 €	963,20 €	688,00€	825,60 €		

<u>Le forfait « six nuitées CPGE»</u> offre un couchage du dimanche au vendredi, un petit déjeuner du lundi au vendredi, un déjeuner du lundi au vendredi et un diner du lundi au vendredi.

Distance	Monta	nt facturé à la far	mille (tarif 2024-2	2025)
Désignation Annuel Trimestre 1 Trimestre 2 Trim				
Pension 6 nuits	2 701,80 €	1 050,70 €	825,55€	825,55 €

### 5. RÉGIME DES REMISES D'ORDRE DES FORFAITS PENSIONS

De la même manière que pour la demi pension des remises sont appliquées lorsque l'élève ou l'étudiant est absent lors des stages en entreprise, en cas de maladies supérieures à 7 jours sur présentation d'un certificat médical, lors de voyages scolaires ou en cas d'interruption du service du fait de l'administration (journées banalisées, épidémies, grèves).

Les demandes de remise d'ordre pour raisons personnelles ou familiales (déménagement, démission...) doivent être adressées pour prise en compte 3 semaines au préalable. Le service de restauration reste ouvert jusqu'à la fin de l'année scolaire et les inscrits ont toujours la possibilité de fréquenter ces services. Aussi, l'intégralité du paiement du 3ème trimestre est due et aucune remise n'est accordée en juin en cas d'absence volontaire de l'élève.

### 6. CHANGEMENT / ABANDON DE FORFAIT DEMI-PENSION OU INTERNAT

Les montants des tarifs de restauration et d'hébergement constituent des forfaits qui sont dus quel que soit le nombre de services dont a bénéficié l'élève.

Les forfaits couvrent 36 semaines de fonctionnement répartis en 3 trimestres inégaux. A l'exception de la période de trois semaines suivant la date officielle de la rentrée scolaire de septembre, aucun changement de régime ne peut intervenir en cours de trimestre.

Chaque élève qui souhaite changer trimestriellement de régime ou de forfait doit en faire la demande par écrit au moins 5 jours ouvrés avant le début du nouveau trimestre

### 7. FORMULES DE PAIEMENT DES FORFAITS DEMI-PENSION ET INTERNAT

Contrairement au régime « à la carte » les forfaits demi-pension et internat n'exigent pas un paiement d'avance. Il sont facturés au trimestre par l'envoi d'avis de sommes à payer. Le paiement doit cependant être effectif à l'échéance du trimestre.

Il est possible de payer en ligne au moyen des services numériques des établissements scolaires <a href="https://educonnect.education.gouv.fr/">https://educonnect.education.gouv.fr/</a>. Vous pouvez y sélectionner la facture à régler, décider du montant que vous souhaitez payer avant d'être redirigé vers la plateforme <a href="PayFip">PayFip</a> du Ministère des Finances qui enregistrera et transmettra votre paiement.

Sur place il est possible de régler par chèque ou en espèces (montant maximum 300,00 €) remis au services d'intendance ou par virement bancaire au compte du LYCEE POLYVALENT JEAN ROSTAND—IBAN : FR76 1007 1670 0000 0010 0711 004— BIC TRPLIERP1

Pour des raisons techniques la possibilité de régler les régimes au forfait par prélèvement automatique est suspendue pendant l'année scolaire 2024-2025.



### FICHE INTENDANCE RENTRÉE 2025 - 2026 INSCRIPTION HÉBERGEMENT- RESTAURATION

1. IDENTITÉ	DE L'ÉLÉVE / DE L'ÉTUDI	ANT CPGE
NOM :		PRÉNOM :
Sexe : F	]M - Date de naissance :/	// Classe 2025/2026 :
2. RÉGIME D	DE L'ÉLÈVE / DE L'ÉTUDIA	NT CPGE
EXTERNE		lemandé une bourse nationale. Il est cependant conseillé de fournir un de stages, de trop perçus sur des participations de voyage etc
REPAS À LA	CARTE  Le service de restau  de cantine. Le prix d	ration est accessible à tout élève qui dispose d'un crédit sur sa carte 'un repas est fixé à 4,85 € par la Région Grand Est <mark>pour 2024-2025</mark>
Éléments à fournir :	▶ Un relevé d'identité bancaire (RI	B) et une photo d'identité
	▶ Deux chèques à l'ordre de Lycé	e Jean Rostand
		6,00 € pour l'attribution d'une carte de cantine
		48,50 € correspondant à un crédit de dix repas
		caire en ligne sur le site du lycée ou en utilisant la borne de rechargement, par AN ROSTAND—IBAN : FR76 1007 1670 0000 0010 0711 004— BIC TRPUFRP1
FORFAIT DE	IVII-I LIVSION	opose deux forfaits demi-pension facturés par trimestre suivant des Grand Est. Pour 2024-2025
Éléments à fournir :	▶ Un relevé d'identité bancaire (RIB) e	et une photo d'identité
	▶ Un chèque de 6,00 € à l'ordre de Ly	cée Jean Rostand pour l'attribution d'une carte de cantine
	▶ Le choix d'un forfait ci-dessous (un o septembre, puis, par la suite à échéan	changement de régime est possible au cours du mois de ce de chaque trimestre) :
	FC	DRFAIT DEMI-PENSION 4 JOURS — Tarif annuel : 593,28 €
	FC	DRFAIT DEMI-PENSION 5 JOURS — Tarif annuel : 698,40 €
		en fonction des emplois du temps. Un changement de régime et des embre, puis, par la suite à échéance de chaque trimestre) :
INTERNAT		its pension. Deux forfaits pour les étudiants en CPGE et deux forfaits stre suivant des tarifs fixés par la Région Grand Est. Pour 2024-2025
Éléments à fournir :	▶ Un relevé d'identité bancaire (RIB) €	et une photo d'identité
	▶ Un chèque de 6,00 € à l'ordre de Ly	cée Jean Rostand pour l'attribution d'une carte de cantine
	▶ Le choix d'un forfait ci-après	
	▶ Une caution de 150,00 Euros sera d	demandée aux élèves CPGE logés en chambre individuelle
	CPGE 5 NUITÉES en chambre individuelle du natin—Tarif annuel : 2 476,80 €	☐FORFAIT INTERNAT PRÉ-BAC 4 NUITÉES en chambre collective du lundi midi au vendredi midi—Tarif annuel : 1 696,32 € + 10,00 €
	CPGE 6 NUITÉES en chambre individuelle du di matin—Tarif annuel : 2 701,80 €	FORFAIT INTERNAT PRÉ-BAC 5 NUITÉES en chambre collective du dimanche soir au vendredi midi—Tarif annuel : 1 806,12 € + 10,00 €

Le règlement des forfaits peuvent être effectués par carte bancaire en ligne, par chèque, en espèces ou par virement bancaire au compte LYCEE POLYVALENT JEAN ROSTAND—IBAN: FR76 1007 1670 0000 0010 0711 004— BIC TRPUFRP1 - La possibilité de régler par prélèvement automatique est temporairement suspendue

### 3. RELEVÉS D'IDENTITÉ BANCAIRES

Les nouvelles applications de comptabilité en usage dans les établissements scolaires exigent d'y intégrer un scan du RIB des personnes avec lesquelles l'établissement effectue des échanges financiers . Ils sont obligatoires pour les personnes inscrites à un régime forfaitaire ou pour celles qui ont fait une demande de bourse.

Le Lycée Jean ROSTAND prend des dispositions strictes en sorte que ces enregistrements soient stockés dans des répertoires sécurisés auxquels n'ont accès que des personnes habilitées.

RAPPE	L IDENTITÉ ÉLÈVE					
NOM:	NOM : PRÉNOM :					
Date d	e naissance ://					
RESPO	NSABLE FINANCIER (Personne qui paie les frais scolaires)					
NOM:	PRÉNOM :					
Adress	e mail :@					
	LE RESPONSABLE FINANCIER EST LA PERSONNE QUI					
	AUTORISE LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE EN SIGNANT UN MANDAT (VOIR DOCUMENT CI-APRES)					
۰	QUI PERCOIT LES REMBOURSEMENTS DE TROP PERCUS SUR LES PRÉLEVÈMENTS, LES TROP PERCUS SUR LES PARTICIPATIONS AUX VOYAGES SCOLAIRES, LES REBOURSEMENTS D'ACOMPTES SUR LA CARTE REPAS, LES AIDES SUR LES FONDS SOCIAUX DE L'ETABLISSEMENT, LES REMBOURSEMENTS DE FRAIS DE STAGES					
	COLLEZ ICI LE RIB DU RESPONSABLE FINANCIER					
COR LES L'AU	DANS LES FAMILLES OÙ MONSIEUR ET MADAME ONT DES COMPTES SÉPARÉS LE NOM FIGURANT SUR LE RIB DOIT RESPONDRE EXACTEMENT AU NOM DE LA PERSONNE QUI SE DÉCLARE COMME RESPONSABLE FINANCIER. DANS MÉNAGES QUI ONT UN COMPTE JOINT LE RESPONSABLE FINANCIER PEUT ÊTRE INDISTINCTEMENT L'UNE OU JTRE DES PERSONNES QUI COMPOSE LA FAMILLE (Exemple « Monsieur ou Madame Durand » / « Monsieur Martin l'adame Dupond »)					
L	NNE OLU PERCOIT LES POURSES (Si différente de celle qui maie les fusis conlaines)					
	NNE QUI PERCOIT LES BOURSES (Si différente de celle qui paie les frais scolaires)					
NOW:	PRENOM :					
	LA PERSONNE QUI PERCOIT LES BOURSES EST LA PERSONNE QUI					
i A	SAISI SON NOM ET SES COORDONNÉES DANS L'APPLICATION DE DEMANDE DE BOURSES. CETTE PERSONNE PEUT					

ETRE LE TITULAIRE D'UN COMPTE SEPARÉ DE CELUI DU RESPONSABLE FINANCIER

SI LE RIB DE LA PERSONNE QUI PERÇOIT LES BOURSES EST DIFFÉRENT DE CELUI DU RESPONSABLE FINANCIER

COLLEZ ICI LE RIB DE LA PERSONNE QUI PERÇOIT LES BOURSES



Les Proviseur(e)s Adjoint(e)s aux Représentants Légaux

**OBJET**: TRANSPORTS SCOLAIRES – RENTREE 2025/2026

### NE CONCERNE QUE LES ELEVES DOMICILIES HORS EUROMETROPOLE

Madame, Monsieur,

A compter du 10 juin, les familles pourront procéder à l'inscription aux transports scolaires 2025/2026 en se connectant sur le site dédié au transport scolaire : https://www.fluo.grandest.fr/scolaire

Ce site sera accessible jsqu'au 30 avril 2026.

lycée polyvalent

Jean Rostand

5 rue Edmond Labbé 67084 STRASBOURG CEDEX

téléphone: 03 88 14 43 50

ce.0670084c@ac-strasbourg.fr

Dossier suivi par : Pôle Scolarité

### PROCEDURE D'INSCRIPTION :

Nouvel inscrit (aucun moyen de transport n'était nécessaire en 2024-2025) : création d'un compte « tuteur » puis cliquer sur « nouvelle demande » pour pouvoir inscrire son enfant au transport scolaire.

Un seul compte « tuteur » par famille auquel seront rattaché l'(es) enfant(s).

### Reconduction:

se connecter avec son identifiant et son mot de passe, choisir l'enfant auguel la demande est destinée, pour procéder au renouvellement.

Les demandes de gardes alternées devront être faites sur ce site.

L'insertion d'une photo conforme est obligatoire pour les nouveaux inscrits quel que soit le mode de transport.

Si l'élève a déjà une carte billetique (Badgéo ou SimpliCités), il n'aura pas de nouvelle carte. L'enfant devra conserver sa carte d'une année sur l'autre.

Pour les demandes d'abonnement scolaire faites/validées après le 12 juillet, l'achat par la famille auprès de la SNCF d'un abonnement provisoire personnalisé nominatif (mensuel ou hebdomadaire) sera nécessaire en attendant d'avoir l'abonnement définitif. Ce(s) titre(s) pourra(ont) être remboursé(s) par la SNCF après réception de l'abonnement définitif (voir conditions auprès de la SNCF).



Égalité Fraternité Les horaires des lignes régulières sont disponibles sur le site www.ctbr.fr et ceux du train ou des cars TER sur le site www.sncf.fr

Contact pour les familles, si problème :

Prioritairement le mail, via le formulaire contact disponible sur le site https://www.fluo.grandest.fr/faq/contact-transport-scolaire-fluo/ ou si problème technique uniquement : tél : 03 88 15 38 99

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

Le Proviseur Adjoint Freddy LARREY

La Proviseure Adjointe Agathe SCHIBY